Date de génération de ce justificatif : 16/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LES CHÊNES DE KERLIZÉ – Constitution de société

Référence : L012726

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 2 septembre 2022 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 23/08/2022 il a été constitué une SAS à capital variable dénommée: LES CHÊNES DE KERLIZÉ Siège social: kerlizé 56500 NAIZIN Capital: 1.000 € Capital min: 100 € Capital max: 200.000 € Objet: Location et gestion d'hébergements touristiques Président: Mme VICART Nadia kerlizé 56500 NAIZIN Directeur Général: M. VICART Jean noel kerlizé 56500 NAIZIN Transmission des actions: Les actions se transmettent librement entre associés, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un ascendant du cédant. Toute autre transmission ou cession de titres de capital est soumise a` l'agrément préalable de la Société, donne´ par les associés statuant à la majorité qualifiée des 3/4 des voix. La demande d'agrément doit être notifiée a` la Société. Elle indique d'une manière complète l'identité du cessionnaire, le nombre des titres dont la cession est envisagée et le prix offert s'il s'agit d'une cession a` titre onéreux. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LORIENT

Consulter cette annonce en ligne